

Conseil communal de Gimel
Séance du lundi 31 octobre 2011
à 20h15 au Foyer de la cantine

Présidence : M. Simon Renaud, Président

Absents : MM. T. Baeriswyl (exc.), O. Jean-Petit-Matile (exc.), J.- M. Pasche (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 28 septembre 2011
2. Communications du bureau
3. Préavis No 4-2011 « détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2011-2016 » : présentation et rapport
4. Préavis No 6-2011 : Présentation de l'arrêté d'imposition pour l'année 2012
5. Préavis No 6-2011 : Rapport de la commission des finances
6. Préavis No 7-2011 : Présentation du budget 2012
7. Préavis No 8-2022 : Plafond d'endettement 2011-2016
8. Informations de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 28 septembre 2011

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2011

Mme Chantal Dubugnon, Municipale, amène les précisions suivantes :

- ⤴ Me Theraulaz est également président de la CCL ;
- ⤴ MM. Florian Baeriswyl et Damien Morand étaient excusés.

Le PV est accepté avec une abstention.

2. Communications du bureau

Le Président :

- ⤴ donne lecture d'une lettre d'excuse adressée à toutes les communes par le SeCri¹ suite aux difficultés rencontrées lors du dépouillement des élections fédérales du 23 octobre ;
- ⤴ informe que trois membres du CC ont assisté à la séance proposée par la préfecture du district de Morges sur le rôle des conseillers communaux. Les membres qui souhaitent une copie du document présenté peuvent s'adresser au bureau² ;
- ⤴ remercie les 18 personnes qui ont aidé au dépouillement des élections fédérales du 23 octobre. Les dépouillements (Conseil des Etats et Conseil national) avaient été saisis au moment de la survenance de la panne. Seule la saisie du pv final des résultats du Conseil national a du être reportée.
- ⤴ remercie la Municipalité pour l'organisation de la visite du chantier forestier organisé le 22 octobre ;
- ⤴ félicite les organisateurs de la revue des pompiers, ainsi que ceux de la fête des récoltes ;
- ⤴ informe les membres qu'un exemplaire vierge du modèle de rapport qui doit être utilisé par les commissions sera mis à disposition sur le site de la commune. Il rappelle à ce sujet que les rapports rédigés doivent être remis au bureau du CC. Dans tous les cas de figure, il demande à être informé des conclusions du rapport.

¹ SeCri : Service des communes et des relations institutionnelles

² bureau.cc.1188@gmail.com

3. Préavis No 4-2011 « détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2011-2016 » : présentation du rapport

Mme S. Judas, syndique, donne lecture du rapport.

Extraits :

« ...

En ce début de législature, il nous apparaît judicieux que votre Conseil accorde à nouveau à la Municipalité certaines compétences afin de faciliter la gestion du ménage communal et d'éviter des tracasseries administratives. Se fondant sur les dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et sur les dispositions des articles 17, 81 et 82 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi de diverses autorisations, à savoir :

- 1. Une autorisation générale pour statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite maximum de Fr. 80'000.- par cas, charges éventuelles comprises.*
- 2. Une autorisation d'engager des dépenses hors budget ou imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 80'000.- par cas. Dans l'interprétation de ces dispositions, la Municipalité considère deux domaines d'application :
- Les dépassements de crédit touchant les postes du budget de fonctionnement
- Les cas d'interventions d'urgence hors budget.*
- 3. Toutes les compétences pour statuer lors de constitutions de servitudes sur propriété communale, droits de passage, de canalisations ou d'installations de lignes et d'inscription au Registre Foncier.*
- 4. Une autorisation générale de plaider.*
- 5. La Municipalité sollicite ces délégations de pouvoirs et autorisations générales pour la durée de la présente législature qui se terminera le 30 juin 2016. Constatant toutefois que les nouvelles autorisations sont accordées par le Conseil communal dans les 3 à 6 premiers mois de la législature suivante, la Municipalité vous propose, comme il y a 5 ans, de prolonger la validité de ces autorisations de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Cette solution permet d'éviter qu'une période de quelques mois au début de chaque législature ne soit pas couverte par ces autorisations.*

(...) »

Le président passe la parole à la commission des finances pour la lecture de son rapport.

E. Dieperinck lit le rapport

Extraits :

« (...)

Les 5 points du préavis ont été abordés et le débat a essentiellement porté sur le montant de Sfr. 80'000.- des aliénations et acquisitions d'immeubles par cas.

Au vu de l'évolution des marchés immobiliers au cours de ces 15 dernières années et dans le but d'être le plus réactif possible pour défendre une stratégie efficace permettant le développement de notre collectivité, la commission des finances propose d'augmenter le montant à Sfr. 150'000.- par cas.

La commission des finances souhaite être informée de l'utilisation de ces montants. Le conseil sera informé par la commission des finances.

La commission des finances propose d'amender le préavis municipal n°4-2011 au point 1 de ces conclusions.

En conclusion de ce qui précède, la commission des finances unanime demande au conseil d'accepter le préavis municipal No. 4-2011 comme suit :

- 1. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite maximum de Sfr. 150'000.- par cas, charges éventuelles comprises.*
- 2. D'accorder à la Municipalité une autorisation, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Sfr. 80'000.- par cas.*
- 3. D'accorder à la Municipalité toutes les compétences pour statuer lors de constitutions de servitudes sur propriété communale, droits de passage, de canalisations ou installations de lignes et d'inscription au Registre Foncier.*
- 4. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, tant comme défenderesse que comme demanderesse, devant toutes instances judiciaires et dans tous les domaines du droit, quelle que soit la valeur pécuniaire litigieuse de la procédure en cause.*
- 5. D'accorder à la Municipalité l'ensemble de ces délégations de compétences et pouvoirs spéciaux pour la durée de la législature 2011 – 2016 et d'en prolonger la validité jusqu'au 31 décembre 2016.*

(...) »

Le président passe la parole à l'assemblée

En préambule, P.- Y. Correvon (président de la commission des finances) amène les précisions suivantes :

- ▲ début de législature avec une nouvelle commission et une nouvelle Municipalité : la commission sera davantage consultée par la Municipalité. Au cours de la 1ère séance de travail, la Municipalité a fait part d'une transparence totale, la commission apprécie la manière de procéder qui convient très bien ;
- ▲ il précise également que ces compétences ne sont que rarement utilisées sur une législature (1 ou 2 fois sur la dernière pour des achats de terrain ou de forêt), il s'agit là d'une solution qui n'est pas envisagée souvent. Comme relevé dans le rapport, étant donné l'évolution des prix sur le marché immobilier, une somme de Fr. 80'000 est relativement faible et insuffisante pour donner une marge de manœuvre à la Municipalité ;

L. Durussel demande s'il est possible d'avoir un exemple des points 1, 2 et 3 de chacune des compétences (utilisation sur la dernière année) ;

P.- Y. Correvon répond que le chalet Hofer est un exemple d'acquisition d'immeubles ;

S. Judas ajoute que les dépenses exceptionnelles et urgentes ont été entreprises lors de travaux à l'hôtel de l'Union, le point 3 peut porter sur les conventions qui se signent avec la Romande Energie par exemple ou la signature de servitudes lors du passage du réseau du gaz sur des propriétés privées ;

A. Durussel demande des précisions sur la portée juridique d'une telle délégation de compétences et sur son adéquation par rapport au RCC¹ qui prévoit que les autorisations de dépenses sont soumises à l'approbation du conseil.

S. Judas explique que la délégation accordée renvoie à l'autorisation d'engager une dépense.

A. Fischer demande quel était le montant applicable sur la dernière législature ;

Le Président répond que la délégation portait sur un montant max. de Fr. 50'000.-

S. Judas ajoute que si la différence peut effectivement paraître importante, une telle délégation porte sur toute la durée de la législature ;

M. Jaccard relève que ces montants paraissent élevés. Le conseil se réunit plusieurs fois par année et il se demande pourquoi de tels sujets ne seraient pas présentés au conseil. S'il comprend bien que les situations d'urgence nécessitent parfois un traitement rapide, il estime qu'une dépense de Fr. 150'000 devrait se préparer et se présenter au conseil ;

P.- Y. Correvon renvoie au rapport de la commission qui relève qu'elle désire être informée de l'utilisation de ces montants. Il rappelle que cette délégation n'est que peu utilisée et le plus souvent sur des montants relativement faible.

F. Félix exprime son accord sur la nécessité d'un bon rapport de confiance entre le conseil et la Municipalité qui semble bien établi. Une telle délégation est acceptable puisque la commission des finances sera consultée avant la dépense et que le conseil en sera informé.

La parole n'est plus demandée.

Le Président explique la manière dont seront votées les conclusions : il y aura d'abord le vote sur la proposition d'amendement, puis le vote sur les conclusions du rapport si la proposition d'amendement est acceptée.

Le Président lit la proposition d'amendement et la soumet au vote.

La proposition d'amendement est acceptée : 44 oui, 1 non, 1 abstention,

Le Président lit les conclusions du rapport et les soumet au vote.

Les conclusions du rapport sont acceptées : 43 oui, 1 non, 2 abstentions.

S. Judas remercie le conseil pour la confiance qui est témoignée à la Municipalité par ce vote. Elle ajoute que la Municipalité souhaite développer une collaboration plus importante avec le conseil communal que lors des précédentes législatures.

1 RCC : Règlement du Conseil communal

4. Préavis No 6-2011 : « Présentation de l'arrêté d'imposition pour l'année 2012

Le président passe la parole à la Municipalité pour la lecture du préavis. Mme S. Judas lit le préavis.

Extraits :

«

(...)

Le système de financement de la nouvelle organisation policière prévoit le transfert de 2 points d'impôts cantonaux vers les communes pour qu'elles disposent des moyens pour financer leurs tâches policières et pour rétablir une équité entre les communes et garantir le principe de cofinancement des tâches de sécurité.

Les taux d'imposition communaux, de manière unique, doivent donc être augmentés de 2 points. Ce mécanisme prévu par la loi sur les péréquations intercommunales s'applique donc de la même manière que les autres bascules ayant déjà été opérées dans plusieurs domaines.

De plus, après l'analyse de son budget, la Municipalité, afin de garantir un bon équilibre de ses comptes, a décidé de prélever également le point d'impôt libéré par le Canton pour 2012.

Ainsi le transfert de 2 points pour le financement de la nouvelle organisation policière et l'abaissement d'1 point d'impôt par l'Etat de Vaud représenteront pour le contribuable le statu quo de sa perception d'impôt canton / commune pour l'année 2012.

au vu des éléments exposés ci-dessus, la Municipalité a décidé, pour l'année 2012, de fixer le taux d'imposition communal à 68.5 contre 65.5 en 2011 et de maintenir le statu quo pour tous les autres taux d'imposition.

(...) »

5. Préavis No 6-2011 : rapport de la commission des finances

Le président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport. M. C. Messieux lit le préavis.

Extraits :

« (...)

L'entrée en vigueur de la nouvelle organisation policière au 1^{er} janvier 2012 prévoit le transfert de 2 points d'impôts cantonaux vers notre commune. Ce qui représente un peu plus de Fr. 100'000.--. Ce montant servira à financer les tâches policières organisées par l'Etat. Les prestations demandées par l'autorité locale seront facturées en sus et de manières ponctuelles.

Afin de garantir et d'assurer le financement de nos investissements futurs, la municipalité propose de prélever le point d'impôt libéré par le canton.

Ces 3 points supplémentaires permettent de maintenir une marge d'autofinancement raisonnable.

Le statut quo est maintenu pour tous les autres taux d'imposition.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- d'accepter le préavis municipal n° 6-2011 sur l'arrêté d'imposition 2012

(...)»

Le président passe la parole à l'assemblée.

P.- Y. Correvon précise que le point d'impôt à Gimel se situe à Fr. 51'585.-

M. Jaccard remercie le président de la commission pour cette précision. Il relève la cohérence de la proposition de la Municipalité qu'on retrouve au budget 2012 : les 2 points d'impôts transférés par le Canton représentent env. Fr. 100'000, le point d'impôt supplémentaire permet de couvrir la charge d'env. Fr. 160'000.- mise au budget.

La parole n'est plus demandée.

Le président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Ph. Rezzonico remercie les membres du conseil pour la confiance qui est témoignée à la Municipalité, ce taux d'imposition devrait permettre à la commune de tenir son budget.

6. Préavis no 7-2011 : présentation du budget 2012

Le président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du budget. Il précise que seules les questions portant sur la compréhension des rubriques du budget seront prises en compte. La discussion de fonds sur ce budget aura lieu lors de la présentation du rapport.

Ph. Rezzonico explique que ce budget a été transmis à chaque conseiller et à la commission des finances pour étude. Elle rendra son rapport pour la séance du 2 décembre.

La parole n'est pas demandée. Le préavis est transmis à la commission des finances.

7. Préavis no 8-2011 : plafond d'endettement 2011-2016

Le préavis est transmis à la commission des finances.

8. Informations de la Municipalité

R. Houmard :

- ⤴ le nouvel abri bus à la place de la Vernette sera installé prochainement ;

R. Lambercy :

- ⤴ Assagie : le comité de direction a mis en place un groupe de travail sur le futur conseil d'établissement ;
- ⤴ le 1er juillet 2001 l'Arasma s'est enrichie d'une nouvelle commune (Cossonay) et devient l'Arasmac : Association régionale pour l'action sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay ;
- ⤴ la 1ère séance de l'Arasmac a eu lieu, le budget social a été adopté, il comprend le revenu d'insertion, les assurances sociales, l'accueil de jour ;
- ⤴ sur les transports publics, elle informe que suite à l'introduction des nouveaux horaires CFF, les communes travaillent sur l'amélioration des parcours des bus de manière à ce que les correspondances puissent être tenues. Gimel contribue, avec Féchy et St-Oyens à la moitié des frais d'étude liés aux trajets sur le district de Nyon. Les lignes 720 et 840 ont déjà fait l'objet d'une étude.

9. Divers et propositions individuelles

E. Marchese a entendu dire que le bus pyjama de 3h00 du matin serait supprimé. Il demande si cette information est juste.

R. Lambercy confirme qu'elle a reçu la même information de l'Assagie. Un point de situation sera fait prochainement sur ce service parce qu'il y a quelques questions à régler.

Assagie : L. Guignard présente un compte-rendu de la première séance de la nouvelle législature qui a eu lieu le 29 septembre dernier.

Trois rapports étaient mis à l'ordre du jour :

- ⤴ les indemnités et compétences du comité de direction ont été acceptées. Aucun conseiller n'en demande lecture des détails, il se tient à disposition des conseillers qui souhaiteraient en prendre connaissance ;
- ⤴ le budget 2012, qui présente une augmentation de Fr. 120'000 par rapport au budget 2011 en raison principalement de nouvelles exigences liées au personnel des infrastructures d'accueil de la petite enfance ;
- ⤴ modifications des status : Pizy est supprimée, en raison de la fusion de la commune avec celle d'Aubonne et la commune de St-Oyens devient commune participante pour les degrés « moins 2 » à « plus 6 » uniquement (anciennement commune « entièrement participante »), depuis la rentrée 2011, les élèves du secondaire de St-Oyens descendent sur Rolle ;
- ⤴ Il y a également été répondu à une question soulevée par les représentants de Gimel sur le bus du milieu de l'après-midi : un bus montera sur Gimel tous les mardis à 15h15 jusqu'à la fin de l'année, ensuite dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire 2012 il y aura un bus tous les jours de la semaine à 15h15.

Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions. La parole n'est pas demandée.

Le président remercie M. L. Guignard pour ce compte-rendu et ajoute que d'éventuelles questions peuvent toujours être adressées directement à M. L. Guignard.

C. Messieux :

- ⤴ remercie Ph. Rezzonico pour l'organisation de la visite du chantier forestier organisée le 22 octobre dernier. Il ajoute qu'une telle visite pourrait également se concevoir sur la journée du patrimoine ;
- ⤴ a remarqué qu'un nouveau transformateur électrique a été installé à Bauloz, près du croisement du chemin Magnin et de la route des Clavalles, il demande s'il n'aurait pas dû être prévu de le mettre davantage en retrait en raison des difficultés qu'il peut poser à cet endroit-là en cas de déblaiement de la neige en hiver ;
- ⤴ près de Bauloz, une fouille ouverte depuis assez longtemps, située dans une courbe et peu signalée, il demande s'il est possible d'en améliorer la signalisation et pour quand est prévue la fin de ce chantier visiblement resté inachevé ;
- ⤴ il revient sur l'intervention du conseiller P. Renaud¹ lors de la séance précédente et demande si un marquage est envisageable ;

S. Judas répond :

- ⤴ sur le transformateur, la Romande Energie était sur place avec la personne responsable du déneigement, il a été estimé que l'emplacement ne poserait aucune difficulté ;
- ⤴ sur le chantier (Berger), elle explique que la Municipalité est déjà intervenue auprès de l'entreprise en charge des travaux, les travaux devraient se terminer prochainement ;
- ⤴ concernant le marquage à la rue Billard, elle explique que cette question sera intégrée dans le concept global de sécurité du village qui est en cours de redéfinition ;

F. Félix :

- ⤴ demande où en est le projet de distribution de la TV via internet à haut débit sur Bauloz ;
- ⤴ demande s'il y a de nouvelles informations sur le projet d'hôtel de l'Union suite à la présentation qu'en avait faite l'architecte J.- D. Crausaz ;

S. Judas répond :

- ⤴ que la Municipalité a refusé l'offre de Swisscom jugée trop chère (de l'ordre des Fr 130'000 et ne comprenant pas la montée sur Bauloz). La politique de Swisscom sur ce sujet est en cours de clarification parce qu'il semble que les pratiques puissent diverger d'une commune à l'autre. Cette question a été envisagée en complément à une éventuelle extension du réseau du gaz, mais sur la base des derniers sondages réalisés, il n'y a pas un intérêt suffisant permettant de justifier une telle dépense. En attendant, un point de situation est en cours avec la Sefa. Elle confirme que les intérêts de la population habitant sur Bauloz restent bien une préoccupation de la Municipalité.
- ⤴ Sur l'hôtel de l'Union, elle renvoie au plan des dépenses d'investissement qui prévoit un crédit d'études en 2013, cette question sera donc bien reprise prochainement. En attendant, les travaux qui y ont été réalisés permettent de considérer cette question plus sereinement.

A. Durussel demande s'il est possible de remettre un banc et une poubelle à la place de la Vernette en attendant la construction du nouvel abri.

R. Houmard répond que la poubelle sera mise en place, mais le banc est malheureusement régulièrement déplacé. La construction du nouvel abri de ne devrait pas tarder.

J.- L. Bignens demande s'il est possible d'envisager le goudronnage de la route depuis le contour du Batoir jusqu'à la hauteur de chez M. Et Mme Forer, elle est dans un très mauvais état qui ne permet plus une circulation adéquate avec des tracteurs et leurs machines.

S. Judas répond que le budget prévoit des charges pour ce type de travaux, le choix définitifs n'ont pas encore été arrêtés mais elle prend acte de la demande.

L. Durussel indique qu'au cours de discussions les jeunes de la Vernette ont apprécié le dialogue instauré par le

¹ Pour rappel : « P. Renaud rend la Municipalité attentive à la dangerosité de la traversée de la Grand'Rue, à la hauteur du Petit magasin essentiellement aux heures de pointe. De plus, il ajoute que le parcage sauvage à la rue Billard, notamment à la hauteur du stop vers chez Roger Delafontaine ainsi que vers la sortie des propriétés Debonneville et Renaud, altèrent fortement la visibilité pour les véhicules qui veulent quitter ce stop. Il aimerait que des mesures soient prises par la Municipalité pour signaler le danger et interdire le parcage à cet endroit. Il suggère que des mesures identiques à celles qui ont été prises à la rue du Fort soient appliquées à l'endroit qu'il a indiqué.

La Municipalité en prend note ».

municipal R. Houmard. Il invite la Municipalité à poursuivre dans ce sens.

R. Houmard remercie le conseiller L. Durussel pour cette intervention, il a effectivement passé quelques heures à discuter avec eux et confirme qu'il compte chercher à maintenir un tel dialogue. Il leur a demandé de lui faire part de leurs désirs.

C. Messieux revient sur les Fr. 120'000 mis au budget pour le local des jeunes et fait part de sa satisfaction. Il ajoute que les sociétés locales jouent également un rôle social important dans la commune depuis très longtemps.

La parole n'est plus demandée.

Le président rappelle la date de la prochaine séance :

vendredi 2 décembre, à 19h30, au foyer de la cantine, séance qui sera suivie d'une fondue à l'hôtel de l'Union.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h20

Le Président

Le secrétaire

Simon Renaud

François Marti